



Accès aux soins pour toutes et tous : les retraité.es tirent la sonnette d'alarme !

A la suite du rassemblement organisé à Versailles le 2 avril, centré sur les difficultés d'accès aux soins, nos 5 organisations de retraité.es ainsi que le Collectif Hôpital Santé Publique Sud Yvelines ont été reçus le 6 mai par la Directrice de cabinet du préfet des Yvelines accompagnée de la Directrice adjointe de l'ARS 78 (Agence régionale de santé).

Manque de personnels médicaux et paramédicaux, délais importants pour obtenir des rendez-vous, coût croissant des restes à charge : si les difficultés pour pouvoir se soigner touchent toutes les générations, elles concernent particulièrement les retraité.es du fait des pathologies qui se développent avec l'âge, de l'explosion des tarifs de leurs complémentaires santé et d'une moindre maîtrise des outils numériques (télémédecine ...).

Nous avons rappelé le rôle déterminant de l'hôpital public pour la santé de la population, dénoncé son asphyxie financière depuis des années au profit du développement d'un secteur privé lucratif qui creuse les inégalités dans l'accès aux soins.

Nous avons expliqué pourquoi nous demandons la création de centres de santé publics comme réponse à la désertification médicale. Une demande soutenue par la population, à en croire les pétitions largement signées dans les secteurs de Rambouillet Territoire et de Saint-Quentin en Yvelines, et en phase avec les nouvelles attentes des jeunes médecins.

Nous avons insisté sur les défis à relever du fait du vieillissement de la population, avec des besoins considérables en structures publiques et en personnels formés pour l'accueil des personnes en perte d'autonomie (établissements, habitat intermédiaire, maintien à domicile).

Nous avons exprimé notre inquiétude face au projet du Président du COR (Conseil d'orientation des retraites) visant à modifier le mode de calcul des pensions de réversion, qui pénaliserait essentiellement les femmes dont les niveaux de salaire et de pension restent très inférieurs à ceux des hommes.

Enfin nous avons rappelé notre revendication que la Sécurité sociale prenne en charge 100% du coût des soins prescrits et nos demandes permanentes en matière de maintien et même d'augmentation du pouvoir d'achat et d'accès à des services publics de qualité.

La Directrice de cabinet s'est engagée à faire remonter nos demandes. La Directrice-adjointe de l'ARS a souligné les mesures prises sur ces différents sujets pour apporter localement des solutions face aux difficultés rencontrées par les usagers. Nous avons néanmoins signifié que ces mesures trouvaient leurs limites face à deux contraintes : celle de la contrainte budgétaire qui limite les moyens pourtant indispensables pour développer l'hôpital public, les centres de santé, la formation et la rémunération des soignants, l'accompagnement de la perte d'autonomie, et celle liée au refus de remettre en cause le fonctionnement libéral de la médecine.

Communiqué de presse le 7 mai 2026